

SYSTEME DES NATIONS UNIES EN ALGERIE
Projet du Gouvernement de l'Algérie

Numéro du Projet : ALG/02/010/A/01/99
Titre du Projet : Appui à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
Titre abrégé du Projet : Stratégie de lutte contre la pauvreté
Date estimée de commencement : Janvier 2003
Date estimée d'achèvement : Janvier 2005

Disposition relative à la gestion : NEX
Institution bénéficiaire : Ministère de l'Emploi et la Solidarité Nationale
Agence d'exécution des Nations Unies :
Site de l'appui du projet : Alger et sites des projets pilotes
Pays bénéficiaire : Algérie

Informations de classification

Secteur et sous - secteur ACC : Développement social / Intégration de groupes sociaux
Secteur et sous - secteur DCAS : Développement social / Développement du pays
Secteur et sous - secteur du gouvernement :
Domaines d'intérêt/ sous - intérêt primaires : Promotion de l'éradication de la pauvreté et revenus durables
Domaines d'intérêt/sous - intérêt secondaires: Mise en place progressive de politiques, stratégies, plan et programmes.
Type d'intervention primaire : Support de programme.
Type d'intervention secondaire : Programme technique de support
Bénéficiaires cibles primaires : Groupes cibles
Bénéficiaires cibles secondaires : Les pauvres et les groupes défavorisés en général.

Résumé des apports du Agences du système des Nations Unies et de la participation aux coûts (suivant budgets annexés)

PNUD:	Dollars EU
ARO (1&2)	\$ 450.000
ARO (3)	
AST	
Autres	
Participation aux coûts :	
Gouvernement:	\$ 182.200
Institution financière	
Tiers	
Total:	\$ 632.200

Services administratifs et opérationnels (dans les cas applicables)

SDF O3	
Participation aux coûts	
Total:	
Coût administratif du bureau de pays 3%	\$ 5.466
Total:	\$ 637.666

Apports du Gouvernement : (monnaie locale)
(en nature) DA 23.045.000
(en espèces)

Date d'examen du CCLP :
Date d'examen du BPAC : (si applicable)

Description brève :

Le projet vise à apporter un appui au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale auquel incombe la responsabilité de suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et de proposer les éléments de la politique nationale en matière d'action sociale et de solidarité nationale, dans le but d'atténuer la marginalisation et l'exclusion et de réduire la pauvreté.

Au nom de :

Signature

Date

Nom/Titre

GOVERNEMENT

PNUD

Paolo Lembo

Coordonnateur résident ONU

Représentant résident PNUD

Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire

Programme des Nations Unies pour le Développement

**Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la Pauvreté et
l'Exclusion**

Le projet vise à apporter un appui au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale auquel incombe la responsabilité de suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et de proposer les éléments de la politique nationale en matière d'action sociale et de solidarité nationale, dans le but d'atténuer la marginalisation et l'exclusion et de réduire la pauvreté.

PARTIE IA : CONTEXTE ET ANALYSE DE LA SITUATION

L'application du programme d'ajustement structurel a induit des pertes d'emploi importantes notamment dans le secteur public que le faible taux de croissance annuel n'a pas permis de compenser. Dans le même temps, la réduction en termes réels des budgets sociaux (santé, éducation) ont entraîné une dégradation des services publics de base.

Dans son diagnostic des conditions de la relance de la croissance économique, le Gouvernement relève le caractère paradoxal de la situation du pays caractérisée par :

- De bons indicateurs macro économiques
- Un taux de croissance insuffisant
- Des conditions sociales difficiles pour la population

La croissance moyenne de 3 % enregistrée au cours des 5 dernières années, reste nettement insuffisante pour répondre aux besoins pressants et non satisfait de la population notamment en matière d'emploi, de logements, d'équipements socio - collectifs et de cadre de vie.

La mollesse du taux de croissance due principalement à la stagnation des investissements et à la faible productivité de l'appareil de production s'est accompagnée de l'extension de plus en plus large des activités informelles et spéculatives.

Les performances macro économiques n'ont pas permis « de répondre aux aspirations légitimes de la population algérienne que sont le relèvement du niveau de vie, l'emploi stable et la sécurité économique » ni de réunir « toutes les conditions à la mise en place d'un processus d'investissement et de création durable de richesses et d'emplois ».

Cette stagnation a eu un impact négatif sur le revenu des ménages, entraînant la détérioration de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de vie, ouvrant ainsi le champ à la pauvreté et à l'accroissement de inégalités sociales.

Ce diagnostic prend en compte les résultats de la première conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tenue en octobre 2000 qui a permis de prendre une première mesure du phénomène en même temps qu'elle a mis en évidence la difficulté à cerner les notions de pauvreté et d'exclusion dans le contexte national. Cette approche a été affinée par la carte de la pauvreté élaborée en 2000 à la demande du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale, par l'ANAT, avec l'appui du PNUD, qui a permis de situer les poches de pauvreté à travers quatre indicateurs principaux que sont l'accès à l'éducation, à la santé, au logement et le ratio de richesse des communes. Cette analyse a permis d'identifier 177 communes pauvres dont 46 en situation d'extrême précarité. Ce sont les résidents de ces communes qui constituent de manière prioritaire les bénéficiaires cibles de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion adoptée à l'issue de la Conférence Nationale.

Par ailleurs, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale s'est vu confié, au cours du premier semestre 2001, la charge de l'action sociale renforçant ainsi la dimension d'intégration sociale des pauvres par celle de l'intégration économique et donnant ainsi aux importants moyens de l'action sociale une mission globale de lutte pour l'amélioration du niveau de vie de la population et de ses conditions de vie, et aux pauvres de nouvelles opportunités.

PARTIE II- b: STRATEGIE

Les réformes engagées de 1988 à 1998, ont principalement visé à une restructuration économique devant conduire à une croissance soutenue plus élevée, tout en maintenant la stabilité macro-économique. Ces mesures ont pour objectif d'offrir des opportunités d'extension du rôle du secteur privé et de redimensionner celui de l'Etat et du secteur public, en laissant jouer les règles du marché, tout en renforçant le contrôle légal et de régulation.

Le processus de libéralisation du cadre de la vie économique engagé en 1999 a fait l'objet d'un dialogue social approfondi, condition nécessaire au succès des réformes. Il en est ainsi des projets de lois en cours de discussion et des mesures concernant :

- la réorganisation du secteur public dans la perspective d'une accélération du processus de privatisation. Le Gouvernement a engagé un vaste programme de privatisation des entreprises nationales et locales.
- l'adaptation du dispositif législatif et réglementaire par la refonte des textes relatifs à la privatisation, à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, au code des investissements, au domaine minier de l'Etat et aux hydrocarbures.

L'action sociale de l'Etat s'effectue sous forme de transferts ou de filet social dont la finalité est la réinsertion des exclus et / ou le maintien d'un revenu minimal. L'aide sociale de la sécurité sociale, comprend l'aide médicale, l'aide aux personnes âgées, aux infirmes et de façon plus large, l'aide aux catégories particulières. Malgré l'importance de ces programmes, l'absence de croissance significative n'a pas permis d'enrayer l'élargissement de l'appauvrissement, conduisant les autorités à adopter la lutte contre la pauvreté comme l'un des objectifs prioritaires des politiques publiques.

Le diagnostic élaboré par le MESN à l'occasion de la conférence nationale a permis d'identifier les axes stratégiques d'un cadre de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, traduits en programmes nationaux et en projets de développement communautaire.

Ces axes stratégiques reposent sur cinq programmes nationaux : micro-crédit pour les pauvres, logements pour les pauvres, diversification et augmentation de la productivité agricole pour réduire la pauvreté, formation des jeunes sans emploi et santé. Ils se concrétisent déjà sur le terrain à partir de l'expérience de cinq projets pilotes de développement communautaire.

Le projet vise comme objectif central de développement, l'exploitation et la mise en œuvre des recommandations de la Conférence Nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en dotant le secteur de l'action sociale et de la solidarité nationale des instruments méthodologiques et opérationnels de mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et en renforçant l'articulation de cette dernière avec les objectifs du programme de soutien à la relance économique adopté par le Gouvernement pour la période de 2001-2004, qui inscrit la lutte contre la pauvreté et les inégalités régionales comme priorités.

Les activités prévues par ce projet seront parfaitement intégrées dans le cadre des actions prévues par les différents programmes gouvernementaux, inscrits au titre des programmes centralisés ainsi que des programmes sectoriels décentralisés.

Ainsi, le PNUD inscrit sa démarche dans ce prolongement comme dans le champ comme d'ailleurs, parmi les objectifs prioritaires du Second Cadre de Coopération Pays (2002-2006), approuvé lors de la session annuelle du Conseil d'Administration du PNUD/FNUAP, tenue à Genève le 27 juin 2002, où les considérations relatives à l'allègement de la pauvreté figurent au titre des priorités.

A ce titre, Le cadre de coopération du Programme des Nations Unies pour le Développement en Algérie 2002 –2006 comporte trois objectifs stratégiques :

- A/ L'allègement de la pauvreté;
- B/ La préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie;
- C/ Les réformes économiques et la gouvernance ;

Ces domaines de préoccupations figurent dans les quatorze axes stratégiques du programme national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que le soutien au mouvement associatif dont l'objectif consiste à favoriser l'émergence d'un environnement propice aux initiatives individuelles et collectives et une intégration de la société civile au processus de développement, selon une approche participative.

Les ressources du projet seront utilisées pour la prise en charge des activités, de façon à :

- i. Renforcer les capacités institutionnelles nationales de conception, de réalisation et d'évaluation de programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et de projets de développement communautaire ;
- ii. Appuyer la mise en place d'un système de micro crédits adapté aux besoins des populations pauvres et vulnérables ;
- iii. Soutenir l'effort national de mise en place d'un système d'information fiable et pérenne sur le niveau de vie, la pauvreté et le développement humain durable ;
- iv. Participer à la mise en place d'un système de formation permanente des personnels chargés de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques d'action sociale, de solidarité nationale et des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- v. Soutenir les efforts de coordination intersectorielle dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté ;
- vi. Contribuer à impulser les activités associatives ;
- vii. Soutenir la mobilisation des ressources auprès de bailleurs de fonds et aider à leur coordination.

Ainsi, au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu que le MESN, les institutions nationales et locales et les partenaires du mouvement associatif disposent de capacités conceptuelles et opérationnelles de mise en œuvre des programmes nationaux et des projets communautaires et de micro crédit de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

II Résultats

Objectif immédiat 1 : Améliorer l'articulation de la stratégie de lutte contre la pauvreté avec le programme de relance économique adopté par le Gouvernement :

Résultats 1.1 : La méthodologie d'élaboration d'un plan pluriannuel de programmes sectoriels de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, concertés entre les secteurs et le MESN est disponible.

Résultat 1.2 : Une évaluation des premiers résultats des cinq (05) projets pilotes de développement communautaire définis dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion est réalisée et des recommandations pour leur adaptation sont formulées.

Résultat 1.3 : Une méthodologie pour l'élaboration d'un programme national élargi à d'autres sites, de projets intégrés de développement communautaire est disponible.

Effets et changement (Outcome)

Disponibilité au niveau central et décentralisé de méthodologies d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de programmes intégrés de développement communautaire et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Disponibilité d'un programme national pluriannuel de développement communautaire élargi, validé et adopté par les parties concernées.

Objectif immédiat 2 : Renforcer les capacités conceptuelles et opérationnelles des institutions nationales et locales et des partenaires du mouvement associatif dans les domaines relatifs à la mise en œuvre des aides sociales de l'Etat, des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et des projets de développement communautaire.

Résultat 2.1 : Le diagnostic et l'expertise du cadre de mise en œuvre de l'aide sociale de l'Etat et des dispositifs de mise en œuvre des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et des projets de développement communautaire sont réalisés et des propositions de rénovation et d'actualisation sont formulées.

Résultat 2.2 – Un appui est accordé à la mise en place d'une institution de micro - crédit pour les bénéficiaires de l'aide sociale de l'Etat, favorisant leur insertion sociale et professionnelle.

Résultat 2.3 – Un système de formation permanente des personnels chargés de la mise en œuvre de l'action sociale de l'Etat est mis en place.

Effets et changement (Outcome)

Un cadre organisationnel et de mise en œuvre de l'action sociale adapté et modernisé existe ;
Existence d'une institution de micro crédit pour les pauvres adaptée ;
Existence d'un système de formation permanente adapté aux besoins du mouvement associatif et des personnels en charge de la mise en œuvre des programmes d'aide sociale et de lutte contre la pauvreté.

Objectif immédiat 3 : Appuyer le renforcement des capacités du MESN en matière de système d'information relatif au suivi et à l'évaluation de l'action sociale et de la solidarité nationale et du programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en particulier.

Résultat 3.1 – Un appui est accordé à la conception et à la mise en place de l'organisation générale d'un système d'information permettant le suivi au sein du ministère de l'emploi et de la solidarité nationale (MESN).

Résultat 3.2 – Une banque de données des principaux indicateurs de pauvreté et d'exclusion est créée.

Résultat 3.3 – L'information en vue de l'élargissement de l'expérience des cinq (5) projets pilotes (Bentalha, les Planteurs, Ramka, Sidi Fredj (Souk Ahras) et El Djezia) est disponible.

Résultat 3.4 – Un dispositif d'enquêtes d'évaluation des actions initiées par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale est conçu et mis en place.

Effets et changements (Outcome)

Existence d'une batterie d'indicateurs sociaux et d'un système d'information sur la situation sociale, le niveau de vie et la pauvreté.

Production de rapports périodiques d'évaluation des actions initiées par les pouvoirs publics.

Partie III : Arrangements de gestion

3- 1 – Conditions préalables

La réussite dans l'exécution des activités du projet et son impact sur le citoyen sont directement tributaires de l'engagement des autorités algériennes ainsi que des organismes de coopération à remplir leurs obligations, notamment par l'allocation des moyens humains et matériels requis ainsi que par leur contribution effective aux activités définies dans le cadre du projet.

Il incombera également à toutes les parties concernées d'œuvrer en vue de la consolidation des activités du projet afin d'assurer leur pérennité.

Le Gouvernement devra assurer que le Directeur National de Projet et les cadres nationaux soient affectés au projet comme contrepartie du personnel international. Il devra fournir les bureaux, services, transport du personnel international et autres frais d'appui logistique.

3-2 – Exécution du projet

a Gestion du projet

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale désignera un Directeur National du Projet – Point focal ayant une expérience suffisante en qualité et gestion des projets. Il sera chargé de veiller à la mise en place d'un réseau officiel d'interlocuteurs au niveau des institutions publiques afin de faciliter sa tâche. Il assurera également la coordination de tous les intervenants nationaux et internationaux au niveau du pays.

Le DNP sera secondé dans sa tâche (voir organigramme en annexe) :

a- sur le plan administratif par deux assistants:

Le premier aura en charge le suivi des programmes nationaux alors que le second aura pour tâche de coordonner les projets pilotes

b- Sur le plan technique par trois experts nationaux de longue durée ayant en charge pour chacun d'entre eux la mise en œuvre d'un objectif du projet (3).

Par ailleurs, un collège d'experts chargé d'assurer des missions de conseil (notamment dans la définition des termes de références) des activités du projet, sera identifié et rattaché au DNP. Les termes de référence, la composition et le planning d'intervention de ce collège d'experts sont joints en annexe)

De plus, compte tenu de la nature du projet et du fait que la cause essentielle des perturbations dans le déroulement d'un projet tient à la faible coopération des services techniques, parties au projet, le Gouvernement :

1. Désignera, les représentants, de chaque institution partie au projet pour toute la durée du projet ;

2. Mettra également à la disposition du projet, l'équipe nationale qui aidera à l'exécution du projet. Cette équipe, sera composée de: un directeur national du projet (DNP), cité précédemment et deux assistants un chauffeur pour toute la durée du projet, une secrétaire et les locaux qui accueilleront le projet équipés.

3. Veillera également à ce que l'ensemble des informations, documents et rapports soient mis, en temps opportun, à la disposition des équipes du projet ;

Il sera fait appel, donc, dans le cadre de ce projet, aux ressources humaines nationales représentées par :

- i. Les personnels des services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale ;
- ii. Les personnels des services décentralisés et des institutions sous tutelle du MESN ;
- iii. Les cadres des administrations centrales partenaires du MESN ;
- iv. Les membres du mouvement associatif ;
- v. Les populations concernées ;
- vi. Les experts et consultants appropriés.

b Mise en œuvre du projet

Il sera mis en place:

(i) Au niveau local :

Une cellule de gestion pour chacun des cinq sites pilotes, dont les activités seront coordonnées par un des assistants, sous la conduite du Directeur National de Projet, en accord avec les autorités de wilaya et de la commune, les secteurs concernés, le mouvement associatif représentant les populations de chaque projet. Il sera organisé mensuellement une réunion de travail avec les autorités locales sur l'avancée des travaux, la levée des entraves rencontrées et l'état de la mise en œuvre des activités.

(ii) Au niveau central :

Il est prévu la mise en place de deux comités :

- Un comité de pilotage présidé par le DNP, chargé du suivi du projet. Ce comité qui se réunira une fois tous les quatre mois, sera constitué de représentants:
 - du Gouvernement dont les attributions portent sur les programmes nationaux,
 - d'ONG,
 - du PNUD,
 - de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux,
 - d'entreprises publiques et privées engagées dans la mise en œuvre des activités du projet.
- Un comité informel de concertation et de coordination des bailleurs de fonds et des opérateurs économiques nationaux chargé de développer l'information concernant les financements de projets ayant pour objet la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ce comité, dont le secrétariat technique est assuré par le PNUD et le DNP se réunira deux fois par an au minimum. Les termes de référence de ce comité et du secrétariat technique figurent en annexe.

c) du suivi et de l'évaluation :

Les activités du projet feront l'objet d'un suivi continu de la part du PNUD en coordination avec le Gouvernement algérien. Des rapports périodiques, faisant le point sur l'état d'avancement des activités, seront préparés par le Directeur National du projet et soumis aux autorités algériennes et au PNUD

Les procédures du PNUD, applicables à l'Exécution Nationale constituent une partie intégrante du présent descriptif du document de projet.

Le projet fera l'objet d'une évaluation finale, si jugée nécessaire, conformément aux usages et procédures établis par le PNUD. Des rapports trimestriels seront produits.

d) de l'Audit

Un audit du projet sera réalisé à la fin de chaque année.

L'objectif de l'audit est de donner l'assurance à l'Administrateur du PNUD que les ressources du Projet sont gérées conformément aux règlements financiers, règles, pratiques et procédures prescrits pour les programmes ou projets.

L'audit du projet dans le cadre de l'exécution nationale doit porter sur les éléments suivants, sans que cette liste soit limitative:

- (a) évaluation du taux d'exécution,
- (b) comptabilité, suivi de la situation financière et rapports financiers,
- (c) systèmes de gestion pour la comptabilisation, la documentation et l'établissement de rapports sur l'utilisation des ressources,
- (d) utilisation et gestion du matériel,
- (e) structure de gestion, y compris l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et de tenue de dossiers.

Un "Rapport Annuel de Projet" sera élaboré par le Directeur national du projet en vue d'évaluer le degré de réalisation des objectifs assignés au projet, de relever les problèmes rencontrés et d'identifier les solutions. Le rapport sera adressé Ministère des Affaires Etrangères et au Représentant résident du PNUD, pour approbation.

En outre, chaque expert/consultant, tant international, que national, effectuera au moins un rapport technique intérimaire et autant de fois que le déroulement du projet nécessitera, ainsi qu'un rapport final, selon les usages et procédures établis par le PNUD.

PARTIE IV : CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord type d'assistance de base, conclu entre le Gouvernement algérien et le PNUD signé le 20 juillet 1977. Aux fins de l'accord d'assistance de base, l'agent d'exécution du pays hôte sera l'organisme gouvernemental de coopération décrit dans le dit accord.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au présent descriptif du projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD, et sous réserve de l'approbation préalable du Gouvernement algérien quant aux modifications proposées :

- (i) les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent compte de l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- (ii) la révision annuelle obligatoire pour rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du projet, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autres en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause et des délais réels d'exécution ; et
- (iii) l'organisation, les caractéristiques et le calendrier de cette opération seront arrêtés après consultations entre les parties au descriptif du projet ainsi que tout organisme des Nations Unies associé au projet.

CADRE DES RESSOURCES ET RESULTATS DU PROJET

Objectif attendu : Réduction de la Pauvreté		
Indicateur d'objectif : Adoption et mise en place de politiques de réduction de la Pauvreté		
Domaine Stratégique d'Appui (vs. SAS) : Développement et mise en place de politiques et de stratégies de réduction de la Pauvreté (G2-SGN1-SASN1)		
Stratégie de partenariat : Le PNUD assurera une dynamique de concertation et de collaboration étroite avec le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale.		
ALG/02/010/A/01/99 – Appui à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion		
Résultats attendus	Activités	Inputs
OBJECTIF IMMEDIAT N°1		
L'expert en charge de l'objectif N° 1 est identifié	Appel à candidatures	Recrutement
Résultat 1.1 : Méthodologie d'élaboration d'un plan pluriannuel de programmes sectoriels de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, concertés entre les secteurs et le MESN	Activité 1.1 Analyse des programmes sectoriels Agriculture, Formation professionnelle, logement, santé sont analysés et estimation de leur impact sur la réduction de la pauvreté Activité 1.2 Rapport d'expertise des programmes nationaux proposés par la Conférence Nationale Activité 1.3 Adoption et mise en œuvre d'un schéma de concertation entre le MESN et les autres ministères, pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation au niveau national et local de programmes nationaux pluriannuels.	Consultant international Consultant national Consultant international Consultant national Consultant international Consultant national
Résultat 1.2 : Evaluation des résultats des 5 projets pilotes et recommandations	Activité 2.1 Expertise des résultats des 5 projets pilotes et dotation en équipement bureautique essentiels. Activité 2.2 Etude de l'environnement économique des cinq sites pilotes et évaluation de leur potentiel de développement à moyen terme Activité 2.3 Réalisation d'une enquête socio-économique à partir d'un échantillon représentatif de ménages pour chacun des sites Activité 2.4 Consolidation d'un programme affiné de projets pour les 5 sites pilotes	Consultant national Sous traitance locale Consultant national Bureau d'études Bureau d'études
Résultat 1.3: Méthodologie d'élaboration d'un programme national élargi à d'autres sites	Activité 3.1 Evaluation de l'expérience nationale en matière de mise en œuvre des projets de développement communautaire et proposition d'un cadre normatif de financement, d'adoption, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de programmes intégrés Activité 3.2 Identification des communes cibles, pour l'élaboration d'un programme national pluriannuel de projets intégrés de développement communautaire à partir de l'exploitation de l'étude de l'ANAT (carte nationale de la pauvreté) Activité 3.3 : Elaboration d'un programme national pluriannuel consolidé de projets intégrés de développement communautaire et organisation des séminaires consultatifs de validation	Consultant national Bureau d'études Bureau d'études

OBJECTIF IMMEDIAT N°2		
L'expert en charge de l'objectif N°2 est identifié	Appel à candidatures	Recrutement
Résultat 2.1 Diagnostic et expertise du cadre de mise en œuvre de l'aide sociale de l'Etat et des dispositifs de mise en œuvre des programmes nationaux et des projets de développement communautaire et propositions de rénovation et d'actualisation	Activité 4.1 Analyse du cadre législatif, réglementaire et institutionnel relatif à l'organisation des différentes aides sociales coordonnées par le MESN et propositions de mesures pour en assurer la cohérence d'ensemble	Consultant national
	Activité 4.2 Evaluation de l'organisation de l'action sociale au niveau des wilaya et communes et proposition de mesures d'amélioration de l'efficacité	Consultant national
	Activité 4.3 Etude d'un échantillon représentatif d'associations nationales et locales et propositions de mesures de renforcement de leur participation	Consultant national
	Activité 4.4 : Elaboration, adoption et mise en œuvre d'un programme d'études et de recherches sur l'action sociale et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion	Consultant national
Résultat 2.2 – Appui à la mise en place d'une institution de micro - crédit	Activité 5.1 : Etude et évaluation de l'expérience du micro-crédit menée notamment par l'ADS et production d'un rapport d'évaluation	Consultant national
	Activité 5.2 Proposition d'adaptation du dispositif national de micro-crédit comme moyen d'intégration professionnelle durable et instrument d'appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels et des projets de développement communautaire.	Consultant national
	Activité 5.3 Esquisse de l'organisation d'une institution du micro-crédit qui intègre dans ses organes de fonctionnement la représentation de ses partenaires	Consultant national
Résultat 2.3 – Mise en place système de formation permanente	Activité 6.1 Evaluation des besoins en formation des agents des institutions et des associations	Consultant international Consultant national
	Activité 6.2 Elaboration des programmes et modules de formation et propositions pour la formation de formateurs	Consultant international Consultant national
	Activité 6.3 Elaboration et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation des personnels des institutions du MESN, des secteurs et des associations.	Consultant international Consultant national

OBJECTIF IMMEDIAT N° 3		
L'expert en charge de l'objectif N°3 est identifié	Appel à candidatures	Recrutement
Résultat 3.1 – Appui à la conception et à la mise en place générale d'un système d'information	Activité 7.1 Elaboration d'un diagnostic des dispositifs d'information existants et proposition d'un système de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'action du MESN au niveau local et central	Consultant international Consultant national
	Activité 7.2 Rédaction des termes de références et du cahier des charges pour la conception du budget de l'action sociale de la nation	Consultant national
	Activité 7.3 Rédaction des termes de références et du cahier des charges d'une enquête sur le niveau de vie et la mesure de la pauvreté	Consultant national
	Activité 7.4 Rédaction des termes de références et du cahier des charges pour l'affinement de la carte de la pauvreté en Algérie	Consultant national
	Activité 7.5 Réalisation d'une étude sur le niveau de vie et la pauvreté	Sous -- traitance
	Activité 7.6 Réalisation d'une étude sur le déclassement social	Sous -- traitance
	Activité 7.7 Identification et proposition d'indicateurs sociaux	Consultant national
	Activité 7.8 Proposition d'une méthodologie d'élaboration d'un rapport sur la pauvreté en Algérie	Consultant national
Résultat 3.2 – Création d'une banque de données des principaux indicateurs de pauvreté	Activité 8.1 Etude de conception d'un système de bases de données, organisé en banque de données statistiques, documentaires, juridiques ...	Consultant international Consultant national
	Activité 8.2 Evaluation des besoins en ressources humaines et matérielles nécessaires à la création et au fonctionnement du système d'information	Consultant national
	Activité 8.3 Mise en place de sites Web au niveau national et de chaque wilaya	Consultant national

TABLEAU DES INPUTS ET DES OUTPUTS

ALG/02/010/A/01/99				
Activité	Agence	Inputs	L.B	Budgets \$
OBJECTIF IMMEDIAT N°1				
Coordonnateur Objectif N° 1	NEX	Expert 12h/m	17.02	S.T= 21.600
Activité 1.1 Analyse des programmes sectoriels Agriculture, Formation professionnelle, logement, santé sont analysés et estimation de leur impact sur la réduction de la pauvreté	NEX	Consultant international pour 1h/m	11.03	18.000
		Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
		Voyage d'études {2.4}	32.01	40.000
Activité 1.2 Rapport d'expertise des programmes nationaux proposés par la Conférence Nationale	NEX	Consultant international pour 1h/m	11.03	18.000
		Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
		Participation à Séminaire {2.2}	32.01	15.000
Activité 1.3 Adoption et mise en œuvre d'un schéma de concertation entre le MASSN et les autres ministères, pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation au niveau national et local de programmes nationaux pluriannuels	NEX	Consultant international pour 1h/m	11.03	18.000
		Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
		Organisation de séminaire {2}	32.01	30.000
				S.T= 144.400
Activité 2.1 Expertise des résultats des 5 projets pilotes et dotation en équipement bureautique essentiels	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
		Sous traitance	45.02	15.000
Activité 2.2 Etude de l'environnement économique des cinq sites pilotes et évaluation de leur potentiel de développement à moyen terme	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
Activité 2.3 Réalisation d'une enquête socio-économique à partir d'un échantillon représentatif de ménages pour chacun des sites	NEX	P.M		P.M (Mobilisation de ressources)
Activité 2.4 Consolidation d'un programme affiné de projets pour les 5 sites pilotes	NEX	P.M		P.M (Mobilisation de ressources)
				S.T= 18.600
Activité 3.1 Evaluation de l'expérience nationale en matière de mise en œuvre des projets de développement communautaire et proposition d'un cadre normatif de financement, d'adoption, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de programmes intégrés	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800

<p>Activité 3.2 Identification des communes cibles, pour l'élaboration d'un programme national pluriannuel de projets intégrés de développement communautaire à partir de l'exploitation de l'étude de l'ANAT (carte nationale de la pauvreté)</p>	NEX	P.M		P.M (Mobilisation de ressources)
<p>Activité 3.3 : Elaboration d'un programme national pluriannuel consolidé de projets intégrés de développement communautaire et organisation des séminaires consultatifs de validation</p>	NEX	P.M		P.M (Mobilisation de ressources)
S.T = 1.800				
OBJECTIF N°2				
Coordonnateur Objectif N°2	NEX	Expert 12h/m	17.02	S.T= 21.600
<p>Activité 4.1 Analyse du cadre législatif, réglementaire et institutionnel relatif à l'organisation des différentes aides sociales coordonnées par le MESN et propositions de mesures pour en assurer la cohérence d'ensemble</p>	NEX	Consultant national Pour 2h/m	17.02	3.600
<p>Activité 4.2 Evaluation de l'organisation de l'action sociale au niveau des wilaya et communes et proposition de mesures d'amélioration de l'efficacité</p>	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
<p>Activité 4.3 Etude d'un échantillon représentatif d'associations nationales et locales et propositions de mesures de renforcement de leur participation</p>	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
<p>Activité 4.4 : Elaboration, adoption et mise en œuvre d'un programme d'études et de recherches sur l'action sociale et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion</p>	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
S.T= 9.000				
<p>Activité 5.1 : Etude et évaluation de l'expérience du micro - crédit menée notamment par l'ADS et production d'un rapport d'évaluation.</p>	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
<p>Activité 5.2 Proposition d'adaptation du dispositif national de micro - crédit comme moyen d'intégration professionnelle durable et instrument d'appui à la mise en</p>	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800

œuvre des programmes sectoriels et des projets de développement communautaire.				
Activité 5.3 Esquisse de l'organisation d'une institution du micro - crédit qui intègre dans ses organes de fonctionnement la représentation de ses partenaires.	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
				S.T= 5.400
Activité 6.1 Evaluation des besoins en formation des agents des institutions et des associations	NEX	Consultant international pour 1h/m Consultant national pour 1h/m	11.03 17.02	18.000 1.800
Activité 6.2 Elaboration des programmes et modules de formation et propositions pour la formation de formateurs	NEX	Consultant international pour 1h/m Consultant national pour 1h/m	11.03 17.02	18.000 1.800
Activité 6.3 Elaboration et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation des personnels des institutions du MESN, des secteurs et des associations	NEX	Consultant international pour 1h/m Consultant national pour 1h/m	11.03 17.02	18.000 1.800
				S.T= 59.400
OBJECTIF N°3				
Coordonnateur Objectif N°3	NEX	Expert 12h/m	17.02	S.T= 21.600
Activité 7.1 Elaboration d'un diagnostic des dispositifs d'information existants et proposition d'un système de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'action du MESN au niveau local et central	NEX	Consultant international pour 1h/m Consultant national pour 1h/m	11.03 17.02	18.000 1.800
Activité 7.2 Rédaction des termes de références et du cahier des charges pour la conception du budget de l'action sociale de la nation	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
Activité 7.3 Rédaction des termes de références et du cahier des charges d'une enquête sur le niveau de vie et la mesure de la pauvreté	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
Activité 7.4 Rédaction des termes de références et du cahier des charges pour l'affinement de la carte de la pauvreté en Algérie	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
Activité 7.5 Réalisation d'une étude sur le niveau de vie et de la pauvreté	NEX	Sous traitance	32.01	80.000
Activité 7.6 réalisation d'une étude sur le déclassement social	NEX	Sous traitance	32.01	100.000

Activité 7.7 Identification et proposition d'indicateurs sociaux	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
Activité 7.8 Proposition d'une méthodologie d'élaboration d'un rapport sur la pauvreté en Algérie	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
				S.T= 208.800
Activité 8.1 Etude de conception d'un système de bases de données, organisé en banque de données statistiques, documentaires, juridiques ...	NEX	Consultant international pour 1h/m Consultant national pour 2h/m	11.03 17.02	18.000 3.600
Activité 8.2 Evaluation des besoins en ressources humaines et matérielles nécessaires à la création et au fonctionnement du système d'information	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
Activité 8.3 Mise en place de sites Web au niveau national et de chaque wilaya	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
				S.T= 25.200
Activité 9.1 Mise à disposition des informations nécessaires à l'élargissement des projets pilotes à d'autres sites devant accueillir les projets de développement communautaire et définition des programmes et des modalités de leur mise en œuvre	NEX	Consultant national Pour 2h/m	17.02	3.600
Activité 9.2 Mise en place et actualisation des fichiers fiables de personnes, de familles et des catégories vulnérables au niveau des communes	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
				S.T= 5.400

Activité 10.1 Conception et expérimentation d'un dispositif d'enquêtes rapides d'évaluation	NEX	Consultant international pour 1h/m	11.03	18.000
		Consultant national pour 3h/m	17.02	5.400
Activité 10.2 Elaboration d'un premier rapport annuel pilote d'évaluation sur la base de ces enquêtes rapides	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
Activité 10.3 Production de bilans (revues) périodiques infra-annuels et annuels sur l'état de réalisation du programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion	NEX	Consultant national pour 1h/m	17.02	1.800
Activité 10.4 Rédaction des termes de références et du cahier des charges pour l'organisation d'un séminaire annuel d'évaluation sur le programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et organisation du premier séminaire national.	NEX	Consultant national pour 2 h/m	17.02	3.600
				S.T= 30.600

Autre rubriques
Divers

20.01

10.000

TOTAL PROJET : 632.200 US \$

PLAN DE TRAVAIL

ACTIVITES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
Activité 1.1 Analyse des programmes sectoriels Agriculture, formation professionnelle, logement, santé et estimation de leur impact sur la réduction de la pauvreté																										
Activité 1.2 Rapport d'expertise des programmes nationaux proposés par la Conférence Nationale																										
Activité 1.3 Adoption et mise en œuvre d'un schéma de concertation entre le MESN et les autres ministères, pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation au niveau national et local de programmes nationaux pluriannuels																										
Activité 2.1 Expertise des résultats des 5 projets pilotes																										
Activité 2.2 Etude de l'environnement économique des cinq sites pilotes et évaluation de leur potentiel de développement à moyen terme																										
Activité 2.3 Réalisation d'une enquête socio-économique à partir d'un échantillon représentatif de ménages pour chacun des sites																										
Activité 2.4 Consolidation d'un programme affiné de projets pour les 5 sites pilotes																										
Activité 3.1 Evaluation de l'expérience nationale en matière de mise en œuvre des projets de développement communautaire et proposition d'un cadre normatif de financement, d'adoption, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de programmes intégrés																										
Activité 3.2 Identification des communes cibles, pour l'élaboration d'un programme national pluriannuel de projets intégrés de développement communautaire à partir de l'exploitation de l'étude de l'ANAT (carte nationale de la pauvreté)																										

Activité 6.3 Elaboration et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation des personnels des institutions du MESN, des secteurs et des associations																							
Activité 7.1 Elaboration d'un diagnostic des dispositifs d'information existants et proposition d'un système de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'action du MESN au niveau local et central																							
Activité 7.2 Rédaction des termes de références et du cahier des charges pour la conception du budget de l'action sociale de la nation																							
Activité 7.3 Rédaction des termes de références et du cahier des charges d'une enquête sur le niveau de vie et la mesure de la pauvreté																							
Activité 7.4 Rédaction des termes de références et du cahier des charges pour l'affinement de la carte de la pauvreté en Algérie																							
Activité 7.5 Réalisation d'une étude sur le niveau de vie et la pauvreté																							
Activité 7.6 Réalisation d'une étude sur le décalage social																							
Activité 7.7 Identification et proposition d'indicateurs sociaux																							
Activité 7.8 Proposition d'une méthodologie d'élaboration d'un rapport sur la pauvreté en Algérie																							
Activité 8.1 Etude de conception d'un système de bases de données, organisé en banque de données statistiques, documentaires, juridiques...																							
Activité 8.2 Evaluation des besoins en ressources humaines et matérielles nécessaires à la création et au fonctionnement du système d'information																							
Activité 8.3 Mise en place de sites Web au niveau national et de chaque wilaya																							

Activité 9.1 Mise à disposition des informations nécessaires à l'élargissement des projets pilotes à d'autres sites devant accueillir les projets de développement communautaire et définition des programmes et des modalités de leur mise en œuvre.																																																				
Activité 9.2 Mise en place et actualisation des fichiers fiables de personnes, de familles et des catégories vulnérables au niveau des communes																																																				
Activité 10.1 Conception et expérimentation d'un dispositif d'enquêtes rapides d'évaluation																																																				
Activité 10.2 Elaboration d'un premier rapport annuel pilote d'évaluation sur la base de ces enquêtes rapides																																																				
Activité 10.3 Production de bilans (revues) périodiques infra-annuels et annuels sur l'état de réalisation du programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion																																																				
Activité 10.4 Rédaction des termes de références et du cahier des charges pour l'organisation d'un séminaire annuel d'évaluation sur le programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et organisation du premier séminaire national																																																				



ALG/02/010- Appui à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
Budget " A "

Ressources Principaux: 01 - UNDP-IPF / TRAC - (Trac 1.1.1 &112)
Agence d'Exécution: NEX – National Execution

S/bn	Description	Ag. de Mise en Oeuvre	Inst. Financement	Obj.	Res.	Total	2003	2004
010	PERSONNEL							
011	Consultants Internationaux							
011.01	Consultants	NEX	PNUD			162,000	81,000	81,000
				1 Montant Net				
				T/M		9	4,5	4,5
				Total		162,000	81,000	81,000
011.99	Total de la Ligne			Montant Net		162,000	81,000	81,000
				T/M		9		
				Total		162,000	81,000	81,000
016	Coûts de Mission							
016.01	Missions en Algérie	NEX	PNUD			20,000	5,000	15,000
				1 Montant Net				
				Total		20,000	5,000	15,000
016.99	Total de la Ligne			Montant Net		20,000	5,000	15,000
				Total		20,000	5,000	15,000
017	Consultants Nationaux							
017.01	Experts	NEX	PNUD			28,800	14,400	14,400
				1 Montant Net				
				Total		28,800	14,400	14,400
017.02	Consultants coordination objectif	NEX	PNUD			64,800	32,400	32,400
				1 Montant Net				
				Total		64,800	32,400	32,400
017.03	Autres consultants	NEX	PNUD			66,600	34,300	32,300
				1 Montant Net				
				Total		66,600	34,300	32,300
017.99	Total de la Ligne			Montant Net		160,200	81,100	79,100
				Total				

019	TOTAL DE PERSONNEL	-----	Montant Net T/M	342.200	167.100	175.100
			Total	342.200	167.100	175.100
020	CONTRATS					
021	Contrat A					
021.01	Organisation d'un séminaire	NEX	Montant Net	30.000	30.000	30.000
022	Contrat B	PNUD	Total	30.000	30.000	30.000
022.01	Etude niveau de vie et Pauvreté		Montant Net	80.000	80.000	80.000
023	Contrat C		Total	80.000	80.000	80.000
023.01	Etude sur le déclassement social		Montant Net	100.000	25.000	75.000
			Total	100.000	25.000	75.000
029	TOTAL DE CONTRATS	-----	Montant Net	210.000	135.000	75.000
			Total	210.000	135.000	75.000
030	FORMATION					
031	Bourses					
031.01	Voyage d'étude	NEX	Total	40.000	40.000	40.000
		PNUD	Montant Net	40.000	40.000	40.000
			Total	40.000	40.000	40.000
031.99	Total de la Ligne	-----				
034	Réunions et Conférences					
034.01	Séminaires en Algérie	NEX	Montant Net	15.000	15.000	15.000
		PNUD	Total	15.000	15.000	15.000
034.99	Total de la Ligne	-----	Montant Net	15.000	15.000	15.000
			Total	15.000	15.000	15.000
039	TOTAL DE FORMATION	-----	Montant Net	55.000	55.000	55.000
			Total	55.000	55.000	55.000
040	EQUIPEMENT					
045	Equipement					
045.01	Equipement	NEX	Montant Net	15.000	15.000	15.000
		PNUD	Total	15.000	15.000	15.000
045.99	Total de la Ligne	-----	Montant Net	15.000	15.000	15.000
			Total	15.000	15.000	15.000
049	TOTAL DE EQUIPEMENT	-----	Montant Net	15.000	15.000	15.000
050	Divers					
			Montant Net	15.000	15.000	15.000
			Total	15.000	15.000	15.000

051	Coût du rapport	Montant Net	10.000	5.000	5.000
		Total	10.000	5.000	5.000

099	TOTAL DU BUDGET	Montant Net	632.200	377.100	255.100
		T/M	2	2	0
		Total	632.200	377.100	255.100

ANNEXES

TERMES DE REFERENCE DU DIRECTEUR NATIONAL DE PROJET (DNP)

Le Directeur National de Projet, par abréviation DNP, agent désigné par le Gouvernement algérien est appelé à travailler et à collaborer étroitement avec les autres membres de l'équipe du projet, le comité d'experts, les responsables des diverses institutions participant au projet et le responsable sectoriel au niveau du bureau du PNUD, pour la bonne exécution des différentes activités inscrites dans le cadre du projet.

L'une des prérogatives essentielles du DNP est de réaliser de manière efficiente les objectifs définis dans le document descriptif du projet en veillant à ce que toutes les conditions soient réunies pour permettre la réalisation de ces objectifs.

Le DNP aidé en cela par ses assistants (es) doit assumer trois missions importantes :

A – Fonctions managériales

Au niveau du projet, l'approche générale du projet est établie dans la phase de conception, il appartient au DNP de s'en imprégner, d'en comprendre la finalité et de l'adapter si nécessaire.

Il devra :

1. Mettre en place une Unité Administrative de Gestion, dotée des moyens bureautiques nécessaires, composée de deux assistants, d'une secrétaire et de quatre chauffeurs en s'assurant de la mise à disposition de ses collaborateurs pendant toute la durée du projet,
2. Définir les attributions et tâches de chacune des personnes affectées au projet dont il assure la responsabilité hiérarchique,
3. Mettre en place une comptabilité et veiller à sa mise à jour régulière,
4. Procéder à la certification des rapports combinés (CDR) dans les délais impartis,
5. S'assurer de la gestion optimale des équipements acquis dans le cadre du projet et de leur utilisation dans ce contexte,
6. Tenir des états d'inventaire et les actualiser annuellement,

Pour cela, le DNP doit :

1. Organiser une réunion d'information avec l'ensemble des partenaires, avant le lancement effectif du projet et les sensibiliser à l'exécution des activités au titre du projet ;
2. Superviser et mettre en œuvre les activités inscrites au titre du projet et veiller à leur bon déroulement ;
3. Etablir un plan d'action annuel définissant la période de réalisation, les budgets nécessaires et les résultats à atteindre et le soumettre au PNUD pour approbation ;
4. Organiser les réunions mensuelles avec le PNUD pour mieux apprécier l'état d'avancement du projet ;
5. Proposer la re-formulation, en cas de nécessité, des activités du projet pour les rendre plus opérationnelles ;
6. Communiquer avec les populations cibles et les institutions concernées pour mieux exécuter les activités définies au titre du projet ;

7. Tenir le Gouvernement et le PNUD régulièrement informés de l'état d'avancement du projet.

B – Fonctions techniques

Elles consistent à traduire les objectifs sous formes d'activités et supposent une bonne connaissance du cadre dans lequel les projets sont formulés, les objectifs qu'il vise à servir, la disponibilité des ressources existantes et futures et la capacité de « traduire » les objectifs généraux en termes spécifiques.

Pour ce faire, le DNP doit :

1. Réaliser toute consultation locale visant la fourniture d'équipements et/ou de services au titre du projet et solliciter le PNUD en tant que de besoin pour les consultations internationales ;
2. Préparer les dossiers pour le comité local des contrats du PNUD ;
3. Procéder au choix du cabinet d'expertise et réaliser un audit régulier du projet ;
4. Préparer les rapports d'avancement du projet et le rapport annuel (APR) ;
5. Sur la base du document de projet, identifier tous les inputs nécessaires (ressources humaines, équipement, formation) et préparer les termes de référence, les cahiers des charges le cas échéant ;
6. En collaboration avec les responsables sectoriels concernés, apprécier sur le plan technique le contour des études et enquêtes spécifiques commanditées dans le cadre du projet ;
7. S'informer sur les procédures en vigueur concernant le NEX et se rapprocher éventuellement des structures compétentes du PNUD pour tous compléments d'information ;
8. Procéder à l'établissement des demandes de paiement direct ou des demandes d'avance et y joindre tous les documents justificatifs avant leur transmission au bureau du PNUD ;
9. Procéder en concertation avec le bureau du PNUD à l'établissement des révisions budgétaires et à leur transmission au Ministère des Affaires Etrangères pour signature avant leur retour au PNUD pour approbation ;
10. Avoir une connaissance approfondie des ressources matérielles et immatérielles devant être utilisées aux fins de réalisation des objectifs ;
11. Outre les besoins matériels et techniques du projet, le DNP peut, le cas échéant, rechercher d'autres moyens financiers pour la bonne marche du projet (encourager la synergie des bailleurs de fonds) ; Procéder à l'évaluation des rapports ;
12. Rédiger le rapport final du projet et les rapports des réunions tripartites.

C – Fonctions de coordination

Cette tâche de coordination vise à utiliser au maximum les ressources disponibles, à anticiper les problèmes éventuels, à coordonner les activités du projet avec celles entreprises par les autres programmes de coopération en Algérie et à rassembler tous les partenaires du projet.

Dans ces conditions, le DNP doit veiller à :

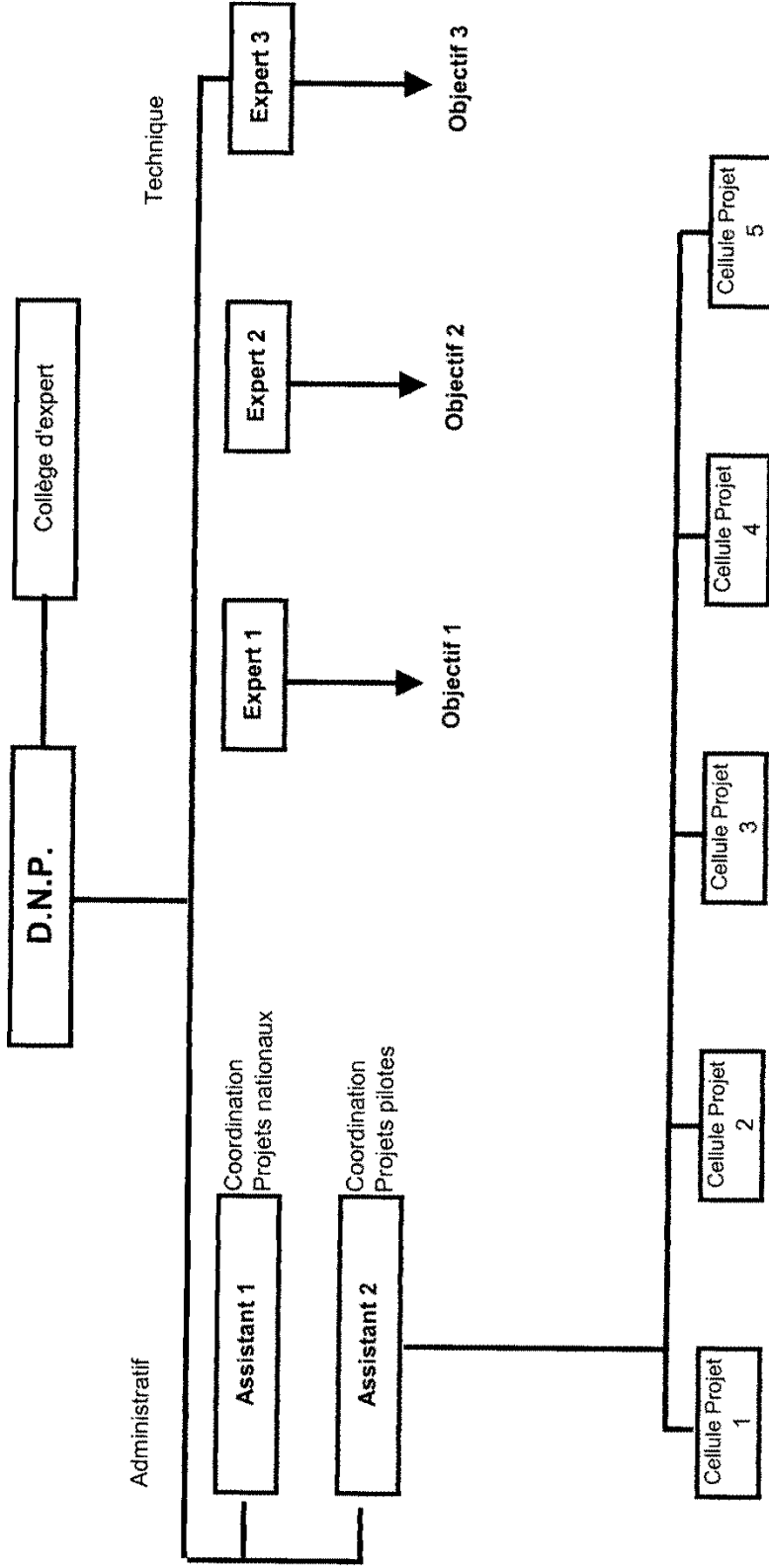
1. Suivre les activités du projet au niveau de chaque institution ;
2. Assurer et développer la coopération et la coordination inter et intra institutionnelle ;

3. Organiser des réunions de coordination avec les partenaires et bénéficiaires du projet pour préciser les actions à mener au titre du projet ;
4. Organiser des réunions avec les populations cibles du projet pour mesurer l'impact du projet ;
5. Organiser (*préparer les réunions tripartites*) et les réunions avec le Ministère des Affaires Etrangères pour le paiement de la cote part du Gouvernement ;
6. Le cas échéant, maintenir un contact régulier avec les représentants des donateurs et bailleurs présents sur place pour la mise à jour régulière de l'information sur les projets en cours ou à venir, aux fins de coordination sur le plan conceptuel et opérationnel. Dans ce cadre, il assure le secrétariat permanent du comité informel des bailleurs de fonds prévu par le projet ;

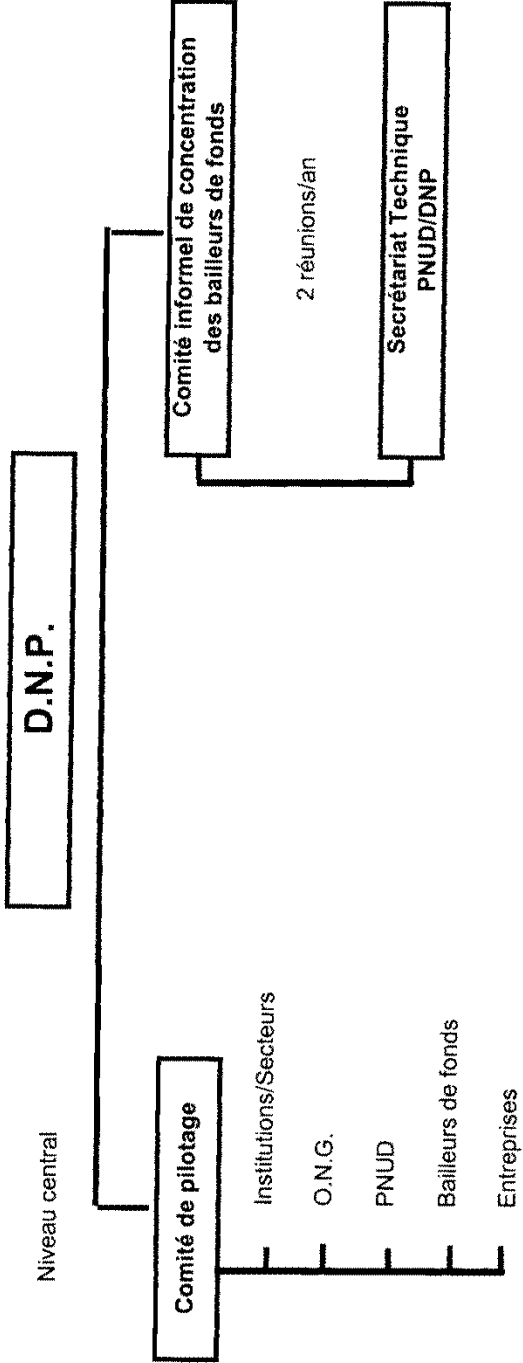
D – Qualifications souhaitées

1. **Cadre senior dans un ministère ou une structure décentralisée ou dans une organisation de la société civile ; ce cadre devra posséder une parfaite maîtrise du thème du projet ;**
2. Une entière disponibilité pendant toute la durée du projet ;
3. Connaissance de la langue anglaise pour faciliter le travail avec les institutions internationales et la coordination avec l'expertise internationale.

GESTION DU PROJET



ORGANES DE MISE EN ŒUVRE



TERMES DE REFERENCE DU COLLEGE D'EXPERTS

I/ TERMES DE REFERENCE

Le comité d'experts placé auprès du DNP est composé de quatre (4) experts nationaux de haut niveau, chargés d'apporter un appui à la mise en œuvre du projet, dans les phases de démarrage, d'évaluation en cours de réalisation et en fin de programme.

Ce comité assurera des missions de conseil, de consultation et d'expertise, notamment en ce qui concerne :

- l'élaboration des termes de référence des activités du projet,
- l'affinement des termes de référence de l'expertise nationale et internationale,
- la supervision des cahiers des charges des différentes études prévues par le projet,
- l'assistance à l'élaboration et au suivi du plan de travail arrêté par le document de projet.

Sous la coordination d'un expert senior, chaque expert du comité sera chargé plus particulièrement du suivi de la mise en œuvre de l'un des objectifs immédiats du projet.

Dans ce cadre, et chacun en ce qui le concerne, les experts devront :

1 - Dans la phase de démarrage,

- proposer le canevas de mesures permettant l'exécution des activités prévues au projet, sous forme de programme de travail et fixant les documents à produire et les actions à réaliser par l'expertise et le DNP ;
- élaborer le planning d'intervention de l'expertise nationale et internationale et le soumettre au DNP ;
- participer à la définition des moyens à mobiliser pour réaliser les activités programmées ;
- contribuer à l'identification des indicateurs pertinents de contrôle et d'évaluation des activités du projet.

2 – En phase d'évaluation au cours de la première année,

- élaborer un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'objectif concerné du projet tant sur le plan des conditions de mise en œuvre que sur celui des premiers résultats ;
- recommander les correctifs nécessaires et les moyens supplémentaires éventuels pour l'atteinte des objectifs fixés.

3 - Au début de la deuxième année,

- assister le DNP dans l'évaluation des rapports d'expertise et la validation des travaux réalisés par les experts nationaux et internationaux, aux fins d'adaptation aux résultats attendus ;
- participer à la définition du programme de travail de l'année des différents intervenants, dans une optique de coordination et de cohérence d'ensemble ;
- proposer les mesures de réajustement nécessaires en termes de moyens humains et matériels.

4 – Au cours de la deuxième année,

- contribuer à l'élaboration du rapport final du projet ;
- contribuer à la préparation d'une table ronde de bilan et de proposition de projets complémentaires éventuels.

II/ PROFIL DES EXPERTS

Expert Senior :

Economiste, ayant une expérience d'au moins vingt ans dans la mise en œuvre de projets dans le cadre de coopération en matière de développement social.

Expert chargé du suivi de l'objectif n°1 :

Diplômé de sciences sociales, ayant une expérience d'au moins quinze ans dans l'élaboration de programmes de développement social et ayant eu à conduire la mise en œuvre de programmes décentralisés.

Expert chargé du suivi de l'objectif n°2 :

Economiste ou sociologue, ayant une expérience d'au moins quinze ans dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes sociaux.

Expert chargé du suivi de l'objectif n°3 :

Economiste/ Statisticien ayant une expérience d'au moins quinze ans dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de système d'informations et la création de base de données.

III/ PLANNING D'INTERVENTION

- la première année, 8H/mois dont :
 - 4 H/mois au démarrage du projet,
 - 2H/mois six (6) mois après,
 - 2H/mois à la fin de la première année ;
- la deuxième année, 8H/mois dont :
 - 4 H/mois 18 mois après le démarrage du projet
 - 4H/mois à la clôture du projet.

TERMES DE REFERENCE DU COMITE INFORMEL DES BAILLEURS DE FONDS

I Objectifs recherchés

- Conforter les missions d'animation de la concertation et de coordination des financements extérieurs annoncés par la «Conférence Nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion».
- Organiser un point focal de rencontres périodiques avec les partenaires extérieurs ayant pour objet de suivre la réalisation des programmes en cours de s'informer des nouveaux programmes et d'examiner leur financement.
- Donner aux opérateurs nationaux et à leurs partenaires extérieurs un cadre organisé de dialogue favorisant la cohérence des actions menées en coopération.
- Organiser à intervalles réguliers une table ronde de bilan et de financement d'actions nouvelles.
- Examiner à la demande du Gouvernement et des partenaires au développement de la Stratégie, les conditions de financement de toutes études ou travaux pour harmoniser les méthodologies et améliorer l'efficacité des programmes.

II Problèmes de développement et problèmes à résoudre

- Renforcer la dynamique d'appui cohérent à l'action lancée par le Gouvernement contre la pauvreté et l'exclusion.
- Elargir la réflexion sur ces programmes vers les programmes de croissance économique.
- Examiner de façon régulière et efficiente le déroulement des projets sous l'angle technique et financier.
- Préparer les conditions techniques à des financements nouveaux et ou complémentaires
- Elaborer des suggestions et études sur l'évolution des différents projets exécutés en coopération.

III Produits attendus.

- Conforter le consensus Gouvernement/ Bailleurs de fonds sur le programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- Intégrer les interventions dans un cadre cohérent global et intégré au programme de croissance économique du pays.
- Encourager le développement de micro activités et micro entreprises notamment dans des programmes spéciaux à destinations des populations fragilisées.

- Etudier et appuyer toute mesure d'accompagnement de ces programmes en particulier en matière de formation et de perfectionnement ainsi qu'en matière d'appui au mouvement associatif.

Il ne s'agit pas à travers ces mécanismes de concertation de créer une institution ou un service mais d'appuyer sous formes d'études et de conseils l'ensemble des opérateurs concernés à recentrer régulièrement leur intervention et ce de façon coordonnée entre eux.

Il s'agit en outre de répondre à des besoins d'appui intégré et global qui prend en charge les contraintes suivantes :

- Renforcer la coordination des programmes tout en préservant la diversité des formes d'actions
- Appuyer l'intervention du système bancaire national dans le financement pour les pauvres en l'associant à la conception et à l'animation de dispositifs adaptés.
- Faciliter la concertation régulière entre l'administration, les banques, les représentants du mouvement associatif, les services d'appui et les bailleurs de fonds dans des forums spécialisés.

La mission confiée au Comité Informel résulte des vœux formulés expressément par les partenaires de la Conférence nationale ; elle répondra au besoin d'un point focal d'articulation entre les autorités et les partenaires qui ont manifesté leur intérêt lors de cette Conférence.

Elle est conçue pour faciliter un dialogue tant au niveau de l'expression des programmes et projets qu'à celui de la mise en forme et du financement des termes de références des actions.

En résumé le champ d'action de ce Comité se dessine ainsi :

1. Maintenir et d'enrichir la concertation engagée lors de la conférence nationale sur la pauvreté et l'exclusion.
2. Apporter une contribution au programme lancé
3. Permettre la mobilisation de ressources

TERMES DE REFERENCE DE L'EXPERTISE

I/ EXPERTS INTERNATIONAUX

1 – Expert international spécialisé dans la conception de programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion :

- Examen et avis sur les procédures de programmation, de financement, de mise en œuvre et de suivi des investissements publics, sectoriels et locaux, et propositions des mesures qui permettent la prise en compte des objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- Répertoire l'expérience internationale en matière de programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et proposer les expériences types qui peuvent être adaptées au cas de l'Algérie.
- Procéder à une expertise des programmes nationaux proposés par la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- Assister les consultants nationaux dans les travaux d'affinement des programmes nationaux proposés par la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et dans leurs travaux de conception d'une méthodologie d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

2 – Expert international, spécialisé dans la conception de projets intégrés de développement communautaire et des dispositifs de micro- crédit :

- Examen et avis sur des expériences de l'ADS relatives aux programmes de développement communautaire et au dispositif de micro- crédit.
- Répertoire l'expérience internationale en matière de projets de développement communautaire et de dispositif de micro- crédit, et proposer les expériences types susceptibles d'être adaptées au cas de l'Algérie.
- Examiner les cinq projets pilotes de développement communautaire recommandés par la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et évaluer notamment le potentiel de développement des sites et la méthode de ciblage des bénéficiaires.
- Assister les consultants nationaux dans l'élaboration de méthodologies relatives à l'affinement des cinq projets pilotes de développement communautaire, un élargissement à d'autres sites, la conception d'un dispositif de micro- crédit adapté aux objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et la méthodologie de programmes intégrés de développement communautaires pluri- annuels.
- Etude et proposition d'une méthodologie d'articulation entre les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et les projets de développement communautaire.

3 – Expert international, statisticien économiste

- Le **statisticien économiste international** devrait aider, compléter et appuyer l'expert statisticien économiste national dans ses missions. En ce sens, il sera chargé :
- D'aider à dresser des états des lieux complets et participer, en concertation avec l'expert national à la formulation des propositions d'organisation pour la mise en œuvre d'un système d'information.
- Il devrait notamment faire bénéficier le projet de son expérience internationale dans le cadre de :
 1. la conception d'une enquête sur le niveau de vie et la mesure de la pauvreté,
 2. la conception d'une nouvelle carte sur la pauvreté en Algérie,
 3. la conception d'une banque de données.

4- Expert international, spécialisé dans la formation des personnels en charge des programmes de lutte contre la pauvreté

- Appui au diagnostic du potentiel en ressources humaines du secteur de l'action sociale et de la solidarité nationale
- Examen et avis sur les dispositifs actuels de formation des personnels spécialisés du secteur, en charge de la lutte contre la pauvreté ;
- Assistance à l'identification des besoins en formation et des profils de formation nécessaires aux missions du secteur (action sociale, solidarité nationale) ;
- Expertise des contenus de formation existants et proposition de modifications et/ou de compléments ;
- Assistance à la mise en place d'un système de formation en direction des personnels du secteur et des représentants du mouvement associatif ;
- Assistance à l'établissement d'un programme pluri annuel de formation.

II/ EXPERTS NATIONAUX DE LONGUE DUREE

1 – Economiste, expert en conception de programmes sectoriels de développement.

- Actualiser et affiner en relation avec les secteurs concernés, les cinq programmes nationaux de lutte contre la pauvreté recommandés par la conférence nationale.
- Concevoir, en relation avec les secteurs, une méthodologie d'élaboration de programmes nationaux pluri- annuels de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en prévoyant notamment leur articulation avec les plans nationaux de développement.
- Concevoir une méthodologie d'articulation entre les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et les programmes de projets pilotes de développement communautaire.
- Proposer un dispositif de mise en œuvre des programmes nationaux qui concrétise au niveau national la concertation intersectorielle et le partenariat local.
- Concevoir les outils et instruments de mise en œuvre, de suivi d'évaluation des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- Assister les structures centrales et locales du MASSN dans leur concertation avec les autres secteurs impliqués.
- Préparer les séminaires consultatifs d'évaluation de la mise en œuvre des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

2 – Economiste, expert en conception de projets intégrés de développement communautaire :

- Concevoir une méthodologie pour l'affinement des cinq projets pilotes de développement communautaire.
- Finaliser en relation avec les secteurs, les collectivités locales et les représentants des communautés concernées, un programme consolidé des cinq projets pilotes de développement communautaire.
- Organiser au niveau national et local, des procédures de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation périodique de l'exécution des cinq projets pilotes de développement communautaire.
- Concevoir, en relation avec l'ADS, une méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre de programmes pluri- annuels de projets de développement communautaire, et proposer les instruments et outils de cette méthodologie.
- Identifier un échantillon de communes cibles pour un programme national pluri- annuel de projets de développement communautaire, et organiser les travaux relatifs à la formulation des projets, et l'identification des bénéficiaires, en vue de la consolidation d'un programme national de projets de développement communautaire.
- Organiser les séminaires consultatifs de validation et d'adoption du programme national consolidé de projets de développement communautaire.
- Etablir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du programme national de projets de développement communautaire et élaborer la méthodologie de son évaluation périodique.

3 – Expert en conception et analyse des systèmes de gestion de l'action sociale :

- Analyser et évaluer les missions respectives des différentes institutions nationales et locales chargées de l'action sociale de l'Etat.
- Consulter les partenaires potentiels du dispositif institutionnel d'organisation de l'aide sociale, notamment les collectivités locales, les partenaires sociaux, les associations et synthétiser les propositions d'amélioration.
- Consulter les populations cibles de chaque mesure d'aide sociale et synthétiser leurs appréciations.
- Etablir un diagnostic du fonctionnement des différentes institutions nationales et locales en charge de l'action sociale.
- Proposer les axes d'une rénovation du dispositif institutionnel en charge de la mise en œuvre de l'action sociale de l'Etat, en vue d'une synergie entre les différentes institutions, une actualisation et une adaptation de leurs missions et attributions.
- Proposer un échéancier et un plan de rénovation à moyen terme des différentes structures du dispositif institutionnel et organiser le suivi des différentes activités y afférentes, notamment les travaux d'adaptation du cadre réglementaire, de réorganisation institutionnelle, et de perfectionnement des personnels.

4 – Expert national, spécialiste du micro- crédit :

- Analyser les dispositifs actuels d'appui à la création d'activité, notamment le dispositif d'appui à la micro- entreprise (ANSEJ) et de micro- crédit (ADS) et évaluer leurs performances sous l'angle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, par l'étude d'un échantillon de bénéficiaires.
- Recueillir l'avis des institutions financières sur la mise en place d'un dispositif de micro-crédit favorable aux populations pauvres.
- Formaliser un avant projet de dispositif de micro- crédit pour les objectifs suivants :
 - une implication des institutions financières
 - une participation active des partenaires sociaux
 - une intégration des différentes institutions en charge de l'insertion professionnelle
 - un ciblage particulier des populations pauvres
 - un instrument de mise en œuvre des projets de développement communautaire.
- Proposer les différents outils et instruments de mise en place du dispositif de micro-crédit.
- Assister les structures du MASSN dans le cadre de la concertation inter- sectorielle pour la mise en place du dispositif.

5- Expert statisticien économiste collecte et analyse des données)

- Assister les structures du MASSN et l'équipe du projet dans l'évaluation du système d'information :
- Diagnostiquer les sources d'informations statistiques existantes,
- Identifier et d'évaluer les capacités du système de collecte et de traitement de l'information existant,
- D'analyser et déterminer les besoins statistiques des utilisateurs et des décideurs,
- D'identifier les différentes contraintes rencontrées,

- Diagnostiquer le niveau de qualification des producteurs mais aussi des utilisateurs de l'information,
- D'apprécier le degré de fiabilité et l'existence de l'équipement utilisé.
- Formuler des propositions d'organisation pour la mise en œuvre de système d'information.
- Proposer un système complet global et cohérent de gestion de l'information grâce à un réseau informatisé bâti sur un système décentralisé. Dans ce cadre, il doit évaluer :
 1. les besoins en personnel qualifié au niveau de la collecte de l'information, de son traitement, de son analyse,
 2. les besoins en formation du personnel requis et proposer un programme de formation,
 3. les besoins en équipement, particulièrement, l'équipement informatique et proposer une configuration pour une acquisition éventuelle.

Concevoir les instruments et préparer la mise en place du système d'information intégré. Il aura à :

- rédiger les termes de références de l'enquête sur le niveau de vie et la mesure de la pauvreté ;
- rédiger les termes de références pour l'élaboration d'une nouvelle carte sur la pauvreté en Algérie ;
- concevoir des fichiers fiables de personnes et de familles des catégories vulnérables au niveau des communes ;
- concevoir une batterie d'indicateurs sociaux à mettre en œuvre au sein du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale ;
- rédiger les termes de références pour la conception et l'élaboration d'une banque de données ;
- concevoir au sein du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, un dispositif d'enquêtes rapides d'évaluation.